



La Réunion
Parc National

Matthieu LE CORRE
Faculté des Sciences et
Technologie
Laboratoire ECOMAR
97715 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

Votre référence

Notre référence

N° 2007/311/OR/CM

Date

Le 30 novembre 2007

Objet

Demande
d'autorisation
d'accès sur les
colonies de Pétrels
de Barau

Suivi par

Olivier ROBINET
Tél. 0262 90 11 35


Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé, en vertu de l'article 9 du décret 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion, d'autoriser l'accès et les travaux scientifiques sur les colonies de Pétrels de Barau situées dans le périmètre de l'Arrêté Biotope du Piton des Neiges et du Grand Bénare.

Compte tenu des précisions et des mesures de protection et de sécurité dont vous m'avez fait part, cette autorisation entrera en vigueur pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 31 décembre 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur


Olivier ROBINET

Copie = ONF
. DIREN

3 rue de Crémont
97400 Saint-Denis
Ile de La Réunion

Téléphone
02 62 90 11 35
Télécopie
02 62 90 11 39

E.mail
contact@reunion-
parcnational.fr